

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 décembre 2013



13/92

Date d'affichage : 20 décembre 2013

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 21

Votants : 21

L'An Deux Mil Treize, le 17 décembre 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 10 décembre 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

Président de la Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme Monique BOUET, M. Claude HOARAU.

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : Monsieur Luc BEUNIER remplacé par Monsieur Claude HOARAU, Monsieur Denis TREMAULT, Monsieur Laurent MULOT.

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet : Adoption des tarifs communautaires 2014 – Budget Principal.

Considérant la nécessité d'adopter avant le 31 décembre 2013 les tarifs des services communautaires de portage des repas à domicile, et de stationnement à l'aire d'accueil des gens du voyage, applicables au 1^{er} janvier 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE les nouveaux tarifs communautaires, applicables à compter du 1^{er} janvier 2014, comme suit :

Tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage :

	Tarifs 2013 pour rappel	Tarifs 2014
Caution en espèces	80 €	100 €
Stationnement (€/jour)	2,20 €	2,30 €
Electricité (€/jour)	0,1761 € kwh	0,1761 € kwh
Eau (€/m3)	4,38 €/m3	4,38 €/m3

Tarifs du service de portage de repas à domicile aux personnes âgées :

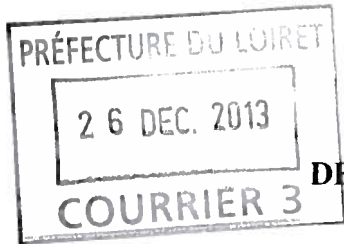
	Tarifs 2013 pour rappel	Tarifs 2014
Tarifs par repas en euros TTC	6,10 €	6,20 €

Il est précisé que le prix facturé à la communauté de commune par le prestataire s'élève à 7,54 € par repas auxquels il faut ajouter 0,1669 € par potage (prix 2013).

Le Président,
Xavier DESCHAMPS



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 26 décembre 2013



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 décembre 2013

13/93

Date d'affichage : 20 décembre 2013

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 21

Votants : 21

L'An Deux Mil Treize, le 17 décembre 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin** légalement convoqué le 10 décembre 2013 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme Monique BOUET, M. Claude HOARAU.

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIART'S

Ménéstreaux-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : Monsieur Luc BEUNIER remplacé par Monsieur Claude HOARAU, Monsieur Denis TREMAULT, Monsieur Laurent MULOT.

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet : Autorisation budgétaire spéciale.

L'article L 1612-1 du CGCT et la loi n°82-213 du 2 mars 1982 (article 7) complétée par la loi n°88-13 du 5 janvier 1988, permettent aux communes et EPCI, avant l'adoption du budget primitif, d'ouvrir des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il s'agit d'une délibération budgétaire spéciale puisque les crédits ouverts ne seront réellement inscrits qu'au budget primitif 2014.

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits, sachant que ces derniers devront être repris au budget 2014 lors de son adoption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

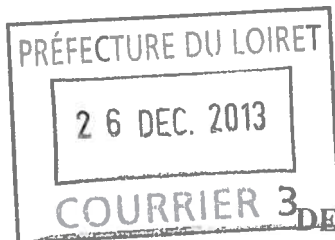
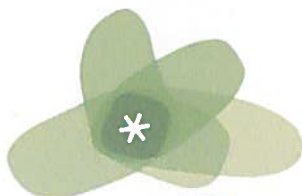
AUTORISE Monsieur le Président à engager, liquider et mandater, sur l'exercice 2014, les dépenses d'investissement suivantes :

Compte	Libellé	Crédits ouverts
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences	250.00€
2183	Matériel du bureau et informatique	1 250.00 €
2184	Mobilier	675.00€
2188	Autres immobilisations corporelles	1 175.00€
2313	Immobilisations en cours : construction	1 179 320.00 €

PRECISE que les crédits correspondants seront repris au budget primitif 2014.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 décembre 2013

13/94

Date d'affichage : 20 décembre 2013

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 21

Votants : 21

L'An Deux Mil Treize, le 17 décembre 2013
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 10 décembre 2013
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,
Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme Monique BOUET, M. Claude HOARAU.

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : Monsieur Luc BEUNIER remplacé par Monsieur Claude HOARAU, Monsieur Denis TREMAULT, Monsieur Laurent MULOT.

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet : Décision modificative n°3 du Budget Principal.

Considérant la nécessité de modifier le budget primitif 2013 afin d'ajuster les crédits du chapitre 67 « Charges exceptionnelles », et d'anticiper des frais constatés, et éventuels, avant la clôture de l'exercice 2013. Les dépenses s'équilibrent par une économie de crédits.

Les seules lignes modifiées sont les suivantes :

Justifications	Dépenses	
	Imputation	Montant
Intérêts moratoires exercice 2013	CHAP 67/FIN/413/6711	1 500,00 €
Economie sur frais de location de matériel	CHAP 011/FIN/020/6135/ADMG	- 1 500,00 €
	TOTAL	0,00 €

L'équilibre entre sections n'est par conséquent pas modifié :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0 €	0 €
Section d'investissement		
Total	0 €	0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

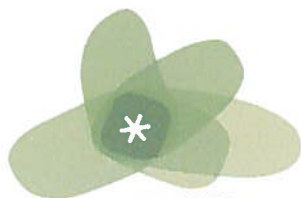
ADOpte la décision modificative n°3 du budget principal de la Communauté de communes comme suit :

- Section de fonctionnement : 0 € (+ 1 500 au chapitre 67 et – 1 500 € au chapitre 011)
- Section d'investissement : non impactée

Le Président,
Xavier DESCHAMPS



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 26/12/13



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 décembre 2013

13/95

Date d'affichage : 20 décembre 2013

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 21

Votants : 21

L'An Deux Mil Treize, le 17 décembre 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 10 décembre 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD, Mme
Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme Monique BOUET, M.
Claude HOARAU.

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : Monsieur Luc BEUNIER remplacé par Monsieur Claude HOARAU, Monsieur
Denis TREMAULT, Monsieur Laurent MULOT.

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet : Constitution de servitude avec ERDF sur la zone d'activités de Ménestreau-en-Villette.

Dans le cadre du programme d'enfouissement des réseaux, ERDF a procédé, sur la commune de Ménestreau-en-Villette, à la suppression d'une ligne aérienne et à la création d'une ligne souterraine. Cette ligne souterraine, matérialisée en rouge sur le plan ci-dessous, passe donc rue des Falourdes sur la zone d'activité de Ménestreau-en-Villette, et rejoint la route des St Martins à l'arrière de la zone en longeant la parcelle propriété de la Communauté de communes.

Il est donc nécessaire de créer une convention de servitudes entre la Communauté de Communes et ERDF afin d'autoriser la réalisation, sur la parcelle AH 38 propriété de la communauté de communes, dans une bande de 3 mètres de large, d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 60 mètres. Cette convention a été signée selon les termes du document annexé à la présente délibération et les travaux ont été réalisés selon le plan défini par la convention.

Afin de régulariser par un acte authentique l'acte sous seing privé signé le 21 octobre 2011 par la Communauté de communes, le notaire mandaté par ERDF, Maître Misson, nous demande la délibération relative à la constitution de cette servitude. Or, il s'avère que le Conseil communautaire n'a pas été saisi de cette question et qu'il convient de régulariser cette omission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

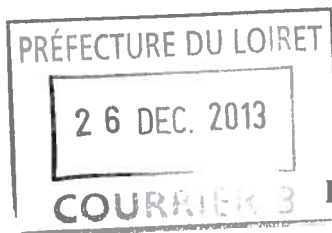
ACCEPTÉ la conclusion de cette servitude à titre de régularisation

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte authentique la constituant.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 26/12/13



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 décembre 2013

13/96

Date d'affichage : 20 décembre 2013

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 21

Votants : 21

L'An Deux Mil Treize, le 17 décembre 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 10 décembre 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD, Mme
Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme Monique BOUET, M.
Claude HOARAU.

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : Monsieur Luc BEUNIER remplacé par Monsieur Claude HOARAU, Monsieur
Denis TREMAULT, Monsieur Laurent MULOT.

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

**Objet : Constitution de servitude avec ERDF sur la zone de La Chavannerie II à La Ferté Saint-
Aubin.**

Dans le cadre de la viabilisation de la zone d'activité de la Chavannerie II, ERDF a procédé, sur la
commune de La Ferté Saint Aubin, à la création d'une ligne souterraine pour extension du réseau.
Cette ligne souterraine, matérialisée en rouge sur le plan ci-dessous, part de la rue Denis Papin pour
desservir les lots de la zone le long de la voie en raquette.

Il est donc nécessaire de créer une convention de servitudes entre la Communauté de Communes et
ERDF afin d'autoriser la réalisation, sur la parcelle AV 74 (ex AV 15) propriété de la communauté de
communes, d'un poste de transformation qui occupera la parcelle et à faire passer toutes les
canalisations électriques moyenne ou basse tension pour assurer l'alimentation du poste de
transformation et la distribution publique d'électricité. Cette convention a été signée selon les termes
du document annexé à la présente délibération et les travaux ont été réalisés selon le plan défini par la
convention.

Afin de régulariser l'acte sous seing privé signé en mars 2010 par un acte authentique, le notaire mandaté par ERDF, Maître Misson, demande à la Communauté de communes la délibération relative à la constitution de cette servitude. Or, il s'avère que le Conseil communautaire n'a pas été saisi de cette question et qu'il convient de régulariser cette omission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

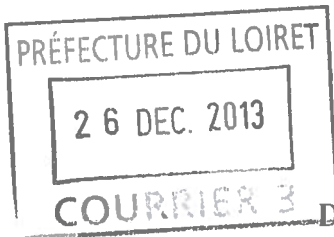
ACCEPTE la conclusion de cette servitude à titre de régularisation

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte authentique la constituant.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 26/12/13



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 décembre 2013

13/97

Date d'affichage : 20 décembre 2013

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 21

Votants : 21

L'An Deux Mil Treize, le 17 décembre 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 10 décembre 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD, Mme
Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme Monique BOUET, M.
Claude HOARAU.

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : Monsieur Luc BEUNIER remplacé par Monsieur Claude HOARAU, Monsieur
Denis TREMAULT, Monsieur Laurent MULOT.

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

**Objet : Convention de prestation de services du SPANC avec la Communauté de communes du
Val d'Ardoux.**

La Communauté de Communes du Val d'Ardoux (CCVA) souhaite créer un listing des usagers
susceptibles d'avoir l'aide de l'Agence de l'Eau pour la réhabilitation de leur installation. Elle
souhaite s'appuyer sur l'expérience et la technicité en la matière du technicien SPANC de la CCLFSA.

Une convention doit ainsi être signée entre les deux collectivités pour définir les modalités
administratives, techniques et financières de cette prestation.

Elle prévoit que l'agent du service SPANC de la CCLFSA assistera la CCVA pour l'accompagner dans
la mise à jour des données informatiques de son service. La mission réalisée sera facturée à la CCVA
sur la base d'un montant forfaitaire de **600 € TTC** couvrant la mission et les frais divers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

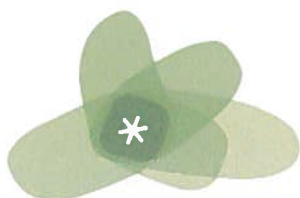
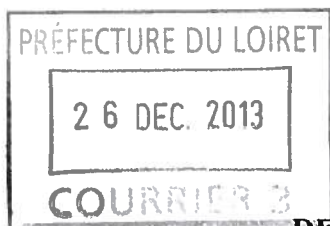
DECIDE DE CONCLURE une convention de prestation de services avec la Communauté de communes du Val d'Ardoux pour la mise à jour de la base informatique du SPANC

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 26/12/12



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 décembre 2013

13/98

Date d'affichage : 20 décembre 2013

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 21

Votants : 21

L'An Deux Mil Treize, le 17 décembre 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin** légalement convoqué le 10 décembre 2013 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**, **Président de la Communauté de Communes du Canton de LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme Monique BOUET, M. Claude HOARAU.

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménéstreaux-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : Monsieur Luc BEUNIER remplacé par Monsieur Claude HOARAU, Monsieur Denis TREMAULT, Monsieur Laurent MULOT.

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet : Conventions avec la CAF pour le renouvellement des agréments des RAM fixe et itinérant.

Dans le cadre d'une politique d'Action Sociale visant à « *créer un environnement plus favorable à la qualité de l'accueil chez les Assistant(e)s Maternel(le)s* », un partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret et la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint Aubin contribue au fonctionnement administratif et financier des Relais Assistants Maternels (RAM) fixe et itinérant de la CCLFSA.

Les missions principales d'un RAM sont :

- organiser un lieu ressource au service des parents et des professionnels de l'accueil individuel.
- contribuer à l'amélioration de la qualité et de la stabilité de l'accueil de l'enfant.

Elles impliquent un service proche des usagers.

Les agréments étant arrivés à échéance le 31 mars 2013, ils ont été prolongés une première fois jusqu'au 30 septembre 2013. Après réunion du Comité de pilotage le 10 septembre 2013, la Commission d'action sociale et familiale de la CAF propose de renouveler les conventions du 1^{er} Octobre 2013 au 31 Mars 2016 :

Pour le RAM fixe, l'agrément est renouvelé avec un temps de travail à 0,8 ETP pour l'animatrice.

Pour le RAM itinérant, l'agrément est renouvelé avec un temps de travail à 0.7 ETP pour l'animatrice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE DE CONCLURE avec la CAF les conventions d'objectifs et de financement des RAM fixe et itinérant prolongeant leurs agréments du 1^{er} Octobre 2013 au 31 Mars 2016

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 26/12/13